

COMMUNIQUÉ

Site Internet : <http://www.ramq.gouv.qc.ca>
Courriel : services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
INFO PROF : Québec (418) 528-7763
Montréal, ailleurs au Québec 1 800 463-7763



POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Assistance aux professionnels
Québec (418) 643-8210
Montréal (514) 873-3480
Ailleurs au Québec, en Ontario
et au Nouveau-Brunswick 1 800 463-4776
Télécopieur
Québec (418) 646-9251
Montréal (514) 873-5951

Québec, le 17 avril 2003

À l'attention des denturologistes

Nouvelle tarification des services de prothèse dentaire acrylique

Les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux et de l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec ont convenu du renouvellement de l'Entente des chirurgiens-dentistes.

Tel que stipulé à l'article 2.1 de l'Annexe I du Règlement sur le soutien du revenu, la tarification du denturologiste pour les services de prothèse dentaire acrylique est celle prévue à l'entente des chirurgiens-dentistes du Québec.

Les nouveaux tarifs de la prothèse dentaire acrylique, prévus à l'Annexe VI de l'entente des chirurgiens-dentistes, s'appliqueront aux denturologistes à compter du 1^{er} avril 2003.

Nous serons en mesure d'implanter les changements de tarif dans les systèmes de traitement de la Régie à compter du 3 mai 2003. D'ici là, nous vous demandons de facturer les services de prothèse dentaire acrylique selon les anciens tarifs.

Au paiement du 23 mai 2003, les services facturés depuis le 1^{er} avril 2003 seront ajustés par la Régie en fonction des nouveaux tarifs.

Nous vous transmettrons ces nouveaux tarifs dans un communiqué qui vous sera expédié au cours de la dernière semaine d'avril.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle